

SUPERVISEUR/INSPECTEUR, ÉVITEZ LE FAR WEST À TOUT PRIX !

LE COIN DU SUPERVISEUR

Qui n'a pas vu ce film : *Il était une fois dans l'Ouest* ? Western-spaghetti dont l'action se déroule lors de la conquête de l'Ouest américain, plus précisément lors de la construction d'un chemin de fer. Henry Fonda y joue une crapule embauchée par le patron du chemin de fer pour hâter sa construction, Jason Robards interprète un vengeur silencieux et, Charles Bronson, un aventurier à l'harmonica. Vous vous rappelez sûrement d'une scène remarquable de ce film où les cowboys se regardent en chiens de faïence pendant un long moment, prêts à tirer. C'est de cette scène dont nous voulons vous parler, car elle représente, en tous points, les attitudes et les comportements à éviter lorsqu'on est superviseur, qu'on reçoit la visite d'un inspecteur de la CSST et que, justement, on sent que la soupe est chaude !



PAR François Boucher

> LES FOIS OÙ ÇA VA MAL ENTRE LE SUPERVISEUR ET L'INSPECTEUR

Selon un inspecteur de la CSST que nous avons rencontré, il arrive peu souvent qu'un superviseur collabore mal avec l'inspecteur et que cela donne naissance à une infraction, mais cela arrive parfois et c'est dommage. On peut d'ailleurs prendre connaissance, à la page 4, des statistiques rattachées aux infractions et constater que, en 2009, 590 infractions ont porté sur le non-respect du travail de l'inspecteur (i.e. : ne pas donner suite à son avis de correction, entraver l'exercice des fonctions de celui-ci, reprendre les travaux avant son autorisation...). Cela représente 8,7 % du nombre total d'infractions, soit près d'une infraction sur 10. Cela porte à réfléchir, considérant l'augmentation des amendes. Y aurait-il lieu d'être plus poli et vigilant ?

MAIS IL EST OÙ LE PROBLÈME ?

Nous avons demandé à notre inspecteur de nous dresser quelques portraits de superviseurs problématiques, voici les trois exemples les plus fréquents.

Le superviseur qui attend que le travailleur émette une plainte à la CSST

Parfois, mentionne notre inspecteur, on se rend à l'entreprise pour répondre à une plainte d'un travailleur. S'il s'avère que la plainte est fondée et qu'on s'aperçoit que le superviseur

était au courant de la situation avant que le travailleur porte plainte : l'amende est difficile à éviter. Les superviseurs doivent tenir compte des commentaires des employés afin que ceux-ci n'aient pas à en venir là.

Le superviseur qui se voit comme victime

Nous rencontrons parfois, précise-t-il, des gestionnaires avec cette mentalité particulière : comme ils fournissent des équipements sécuritaires à leurs employés, ils se disent que c'est à eux de s'assurer de leur propre sécurité par la suite. Si un de leurs travailleurs subit un accident, ils diront que c'est de sa faute et qu'il aurait dû utiliser l'équipement intelligemment. Ces superviseurs se placent alors en victime, en adoptant le raisonnement suivant : « je lui fournis le bon équipement, il l'utilise mal, il se blesse et je dois payer pour cela ». Ce type de superviseur devrait comprendre que sa responsabilité ne s'arrête pas au simple fait de fournir l'équipement. Il doit aussi former et, surtout, faire respecter les consignes. Ce genre d'attitude, de la part d'un représentant de l'employeur, amène un inspecteur à dénoncer la situation auprès de son directeur qui, lui, émettra un constat.

Le superviseur qui pratique le « je m'en foutisme »

Un autre type de superviseur, et celui-là ne s'aide vraiment pas pour éviter un ticket, est le « je m'en foutisme ». Nous parlons ici du superviseur qui dit

ne pas connaître la règle, alors qu'on sait très bien que c'est faux. Il en rajoute souvent : *Dis-moi quoi faire, c'est ton job et, si ça me tente, je vais l'essayer*. Quand on tombe sur un pareil individu, on a tendance à sortir le crayon. Ce type de superviseur a aussi de fortes chances d'aggraver le constat de son entreprise. Il ne cherche réellement pas à résoudre les problèmes.

Maintenant, le superviseur qui « s'aide »

Selon notre inspecteur, ce n'est pas compliqué, si le superviseur est proactif, si on sent que la SST est une valeur pour lui et si, encore mieux, on voit qu'il se rend compte de ses limites et qu'il désire s'améliorer : *il n'y en a pas de problème !* Dans certains cas, même en situation de non-conformité, il est tout à fait possible qu'un superviseur démontrant une telle attitude permette d'éviter l'amende. Par exemple, si l'inspecteur constate qu'un employé travaille en hauteur sans être attaché, il est tout à fait possible que cette entreprise n'obtienne pas de constat d'infraction si le superviseur est capable de démontrer que l'employé avait, à sa disposition, un harnais, et qu'il avait été formé pour l'utiliser. Il arrive même que l'amende soit donnée seulement au travailleur, dans une telle situation. Le superviseur idéal affiche une tolérance zéro. Il a de la « pogne », comme on dit, il n'aura pas peur d'agir lors d'une situation à risque, et ce, autant en ce qui concerne les équipements que les employés.

Autre temps, autres mœurs ! *Il était une fois dans l'Ouest* a été tourné à la fin des années 1960; il relatait l'époque des cowboys. Ce temps est révolu. L'inspecteur a beaucoup de pouvoir, la majorité des gestionnaires le savent, mais un petit 9 % restent à persuader !